

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Les P'tits Coeurs à Manou inc.		Date d'inspection Le 29 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Coeurs à Manou inc.		Numéro de permis 2023006
Adresse 2737 11 Route Village St Laurent NB E9G 2J5		Numéro de téléphone (506) 330-0859
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 22	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	30 oct. 2026	29 oct. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	30 oct. 2026	29 oct. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	30 oct. 2026	29 oct. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance.</p> <p>Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté.</p> <p>Suivi, les jouets extérieurs ont été jetés et seront remplacés l'été.</p> <p>Le dossier du personnel est maintenant complet.</p> <p>Pendant mon suivi les enfants font la sieste.</p>

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 29 octobre 2026

Date

original signé par
Manon Dickson

Le 29 octobre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"